



Informations et inscriptions
Mélanie Goichot
04 73 14 79 21 / 06 83 79 18 96
formation@fal63.org



BAFA

formation générale

du 17 au 24 juin 2023
à Pontaumur





Récapitulatif des aides au financement du BAFA

La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme propose une réduction de 80 € pour le parcours complet sur l'année civile des 2 dossiers de pré-inscription (formation générale et approfondissement). Possibilité de facilité de paiement.

La CNAF aide aux financements de la dernière partie de formation BAFA (stage d'approfondissement). Elle prend en charge une partie de frais de formation, à hauteur de 91.47 € ou 106.71 € pour les personnes inscrites aux sessions « Petite Enfance ». L'aide CNAF au BAFA est accessible, quel que soit l'âge du stagiaire (16 ans requis pour l'inscription) et sans condition de ressources. Vous pouvez faire une demande d'aide financière au BAFA auprès de la CNAF dans un délai de 3 mois maximum suivant votre inscription à la session d'approfondissement.

La CAF du Puy-de-Dôme propose une aide exceptionnelle de 100 €, pour le stage de formation générale. Pour cela le stagiaire doit remplir les conditions d'attribution suivantes :

- Résider dans le Puy-de-Dôme
- Être inscrit à la session de formation générale BAFA
- Compléter, signer et adresser le formulaire à la CAF 63

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme alloue une bourse à l'issue de la formation, selon le barème suivant : session de formation générale ; 140 € et session de formation d'approfondissement ; 110 €. Pour cela, le bénéficiaire doit être domicilié dans le Puy-de-Dôme et doit être âgé de moins de 30 ans. C'est l'organisme de formation qui gère les démarches, le stagiaire doit simplement transmettre un RIB et signer un document en possession de l'organisme de formation.

La MSA, pour les enfants de moins de 25 ans de ressortissants du régime agricole qui sont allocataires à la MSA ou qui l'ont été à la fin de leurs droits aux prestations familiales. Ou pour les adultes assurés ou ayant droits maladie au régime agricole. En cas de perception de prestations familiales, leur famille doit être allocataire à la MSA. Les conditions d'attributions sont le versement de l'aide à la famille ou à l'enfant majeur si détenteur d'un compte bancaire sur justificatifs de dépenses acquittés, sans condition de ressources et sur justificatif de dépenses transmis dans les 3 mois qui suivent la réalisation de la formation. Le montant des aides attribuées et le suivant selon les dépenses réelles.
Formation générale, 300 €. Formation d'approfondissement ou de qualification, 180 €. Formation BAFA, 400 €.

Présentation du stage

Du 17 au 24 juin 2023

Stage de formation générale

Stage en demi-pension (425 €)

(si hébergement du stagiaire, prévoir un coût supplémentaire de 142 €)

Lieu de la formation :

Lycée Professionnel Agricole des Combrailles,

11 rue Montaigne, 63380 Pontaumur.

Un covoiturage est organisé au départ de La Ligue de l'enseignement, 31 rue Pélissier, 63100 Clermont-Ferrand (8 places disponibles) le premier et dernier jour du stage.

Pour tous renseignements contacter la Ligue de l'enseignement.

